UFIPA UNION DE LA FILIÈRE PAPETIÈRE

PROCES-VERBAL
DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
UFIPA

Du 12 Juin 2014 à 08h30 à Cannes

Conformément aux Statuts, le quorum étant atteint, l'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1°) Un avis de convocation.

2°) La feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires.

3°) Le texte des résolutions.

Marcel RINGEARD ouvre la séance à 08h30.

ORDRE DU JOUR

1° - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2013 à Opio.

2° Rapport d'activité :

Nous avons enregistré :

- Deux adhésions : celles de HYPERBURO SHN et WELCOME OFFICE
- Cinq démissions : celles de CAP INTERNATIONAL, HAMELIN, RAJA, SAMSUNG et SATA

TOTAL ADHERENTS :
A ce jour, nous avons 68 entreprises adhérentes.

Le Comité Directeur s'est réuni 5 fois depuis le dernier congrès.

Mise en place d'un nouveau format pour le congrès 2014 (AG et interventions concentrées sur 1 journée).

Sous l'égide des PRS, des rencontres avec Familles de France ont permis de mieux faire connaître nos réseaux de distribution.

L'UFIPA collabore avec la Fédération EBEN sur le projet de labellisation des points de vente.

L'UFIPA a soutenu La Semaine de l'écriture mise en place par l'UPCP.

Le Comité Directeur qui s'est réuni le matin même a décidé de résilier le bail du 12 rue des Pyramides à Paris 1er (expiration au 31 mars 2015).

L'UFIPA est à l'origine de la création de SOFEA (Sustainable Office European Association) le 3 juin 2014 dont le but est de créer un système d'évaluation universel de l'empreinte environnementale pour l'industrie européenne de la fourniture de bureau.

4 grandes étapes de 2012 à 2014 :
- Lancement du projet
- Définition des fondamentaux du projet
- Internationalisation à l'échelle européenne
- Concrétisation du projet

Trois initiatives majeures pour accompagner le projet SOFEA :
- Signature d'une convention avec INERIS pour la constitution et l'animation d'un comité scientifique
- UFIPA candidate et retenue par la Commission Européenne comme organisation leader pour la mise en oeuvre de l'expérimentation « PEF Pilot phase » pour les produits de papeterie
- Partenariat avec l'ADEME (subvention de 64.000€ versée sur 3 ans à compter de 2014) pour le financement de la participation de l'UFIPA à l'expérimentation européenne.

Cette association européenne qui a été créée sur les fonds de l'UFIPA compte 26 membres.
A ce jour, 212.130€ ont été engagés dont 171.835€ au titre de 2012 et 2013.
2 comptes sont à dissocier :
- Les dépenses auprès de la commission européenne. Elles seront financées par l'UFIPA grâce à la subvention de l'ADEME.
- Les dépenses prises en charge par SOFEA (à hauteur de 150.000€).

SOFEA fera une lettre de reconnaissance de créance à l'UFIPA.

3° - Rapport financier de l'exercice 2013

Laurent PROY, trésorier, présente le rapport financier de l'exercice 2013.

Compte de résultat
Charges locatives : 106.410€ (+2,4%)
Etudes filières : 69.535€ (-36,6%). En 2012, le solde arriéré de l'étude filière a été imputé en globalité sur l'exercice comptable, d'où ce doublement de charge. En 2013, comptabilisation de l'acompte en cours.
Prestations de services : 9.515€ (+4%)
Frais de congrès : 147.230€ (+27,2 %)
Petits déjeuners : 2.514€ (+212,3%)
Charges de fonctionnement : 57.998€ (-0,5%)

Récapitulatif des charges : 393.206€ (-8,57%).

Cotisations : 205.040€ (-5,9%)
Conventions de prestations : 73.089€ (-4,1%)
Recettes congrès : 143.162€ (+11,9%)
Publicité site internet : 1.350€ (+125%)
Produits financiers : 1.854€ (-35,1%)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs : 32.529€ (régularisation comptable des frais et honoraires avancés en 2012 par l'UFIPA pour le compte de la nouvelle association SOFEA).
Convention de remboursement SOFEA à mettre en place.

Récapitulatif des produits : 457.024€ (+7,4%)

Solde de gestion : +63.818€

Bilan
Le total du bilan s'élève à 400.604€

Créances projet évaluation empreinte environnementale :
- ADEME : 64.000€
- SOFEA : 107.835€

Trésorerie au 6 juin 2014 :
- Compte courant : 74 K€
- Livret A : 52 K€
- FCP BNP : 9 K€
- Dexia Court Terme : 99 K€

Cotisations
2013 : 205.040€
Prévision pour 2014 : 192.228€

4° - Budgets 2014 et 2015

Ressources estimées :
2014 : 406.214€
2015 : 358.208€
Prévision stable concernant les cotisations.
Baisse des prestations et changement de locaux en 2015.

Prévisionnel charges de fonctionnement :
2014 : 394.718€
2015 : 330.320€
Résiliation du bail locatif en 2014. Nouveaux locaux au 1er avril 2015

Solde de l'exercice :
2014 : 11.496€
2015 : 27.888€

5° - Quitus aux membres du Comité Directeur

Votre Comité Directeur vous demande à travers la 4ème Résolution quitus pour sa gestion.

6° - Renouvellement partiel statutaire du Comité Directeur

Comme il est d'usage à la 5ème Résolution, il y a élection ou réélection d'un certain nombre de membres du Comité Directeur.

A l'issue de cette intervention, le Président déclare la discussion ouverte.

Aucune question n'étant posée, il est donné lecture des Résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2013 à OPIO, telle que copie en a été adressée aux Sociétaires, l'Assemblée en approuve les termes.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport de gestion, tels qu'arrêtés par le Comité Directeur, approuve les comptes de l'exercice 2013 UFIPA.

Approuvée à l'unanimité moins 1 voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture des budgets 2014 et 2015 tels qu'arrêtés par le Comité Directeur, approuve le projet d'exercices 2014 et 2015 UFIPA.

Approuvée à l'unanimité moins 1 voix.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les Membres du Comité Directeur.

Adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire élit ou réélit les membres suivants au Comité Directeur :

- Monsieur Nicolas POTIER — BRUNEAU
- Monsieur Franck BARON — DURABLE
- Madame Nathalie DE KERNAVANOIS — EPSON
- Monsieur Jérôme GUERIN — ESSELTE
- Monsieur André VIDAL — FEDERATION EBEN
- Monsieur Laurent PROY — MAJUSCULE
- Monsieur Eric DE LAAGE — STAPLES

Les membres de l'UFIPA sont appelés à voter à main levée.

Sur 45 personnes présentes ou représentées, nous avons 45 voix exprimées.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale Ordinaire élit ou réélit les membres suivants au Comité Directeur :

- Monsieur Nicolas POTIER — BRUNEAU
- Monsieur Franck BARON — DURABLE
- Madame Nathalie DE KERNAVANOIS — EPSON
- Monsieur Jérôme GUERIN — ESSELTE
- Monsieur André VIDAL — FEDERATION EBEN
- Monsieur Laurent PROY — MAJUSCULE
- Monsieur Eric DE LAAGE — STAPLES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.